

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 3 avril.

Situation des armées françaises dans le Nord
au 30 mars.

La garnison de Dantzick avait délogé l'ennemi de toutes les hauteurs d'Oliva, dans les premiers jours de mars.

Les garnisons de Thorn et de Modelin étaient dans le meilleur état. Le corps qui bloquait Zamosc s'en était éloigné.

Sur l'Oder, les places de Stettin, Gustrin et Glogau n'étaient pas assiégées. L'ennemi se tenait hors de la portée du canon de ces forteresses. La garnison de Stettin avait brûlé tous les faubourgs et préparé tout le terrain autour de la place.

Sur l'Elbe, le 17, on avait fait sauter une arche du pont de Dresde, et le général Durutte avait pris position sur la rive gauche. Les Saxons s'étaient portés autour de Torgau.

Le vice-roi était parti de Leipsick, et avait porté le 21, son quartier-général à Magdebourg.

Le général Lapoye, commandait à Vittenberg le pont et la place, qui étaient armés et approvisionnés pour plusieurs mois. On l'avait remise en bon état.

Arrivé à Magdebourg, le vice-roi avait envoyé le 22 le général Lauriston sur la rive droite de l'Elbe. Le général Maison s'était porté à Mockern et avait poussé des postes sur Burg et sur Ziczas; il n'a trouvé que quelques pelotons de troupes légères, qu'il a culbutés et sur lesquels il a pris ou tué une soixantaine d'hommes.

Le 12, le général Cara Saint-Cyr, commandant la 32.^e division militaire, avait jugé convenable de repasser sur la rive gauche de l'Elbe, et de laisser Hambourg à la garde des autorités et des gardes-nationales. Du 15 au 20, différentes insurrections se manifestèrent dans les départemens des Bouches de l'Elbe et de l'EMS.

Le général Morand, qui occupait la Pomeranie Suédoise, ayant appris l'évacuation de Berlin, faisait sa retraite sur Hambourg. Il passa l'Elbe à Zolienpischer, et le 17, il fit sa jonction avec le général Cara Saint-Cyr. Deux cents hommes de troupes légères ennemies ayant atteint son arrière-garde, il les fit charger et leur tua quelques hommes. Le général Morand se porta sur la rive gauche, et le général Saint-Cyr se dirigea sur Brême.

Le 24, le général Saint-Cyr fit partir deux colonnes mobiles pour se porter sur les batteries de Car-

lsbourg et de Blexen, que des contrebandiers aidés des paysans et de quelques débarquemens anglais avaient enlevées. Ces colonnes ont mis les insurgés en déroute et repris les batteries. Les chefs ont été pris et fusillés. Les anglais débarqués n'étoient qu'une centaine, on n'a pu leur faire que 40 prisonniers.

Le Vice-roi avait réuni toute son armée, forte de 100,000 hommes et de 300 pièces de canon autour de Magdebourg, manoeuvrant sur les deux rives.

Le général de brigade Montbrun, qui, avec une brigade de cavalerie occupait Steindal, ayant appris que l'ennemi avait passé le bas Elbe dans des bateaux près Werden s'y porta le 28, chassa les troupes légères de l'ennemi et entra dans Werden au galop. Le 4.^e de lanciers exécuta une charge à fond dans laquelle il tua une cinquantaine de cosaques et en prit 12. L'ennemi se hâta de regagner la rive droite de l'Elbe. Trois gros bateaux furent coulés bas et quelques barques chavirèrent; elles pouvaient être chargées de 60 chevaux et d'un pareil nombre d'hommes. On a pu sauver 13 cavaliers, parmi lesquels se sont trouvés deux officiers, dont un aide-de-camp du général Donbery, qui commandait cette colonne.

Il paraît qu'un corps de troupes légères, d'un millier de chevaux, de 2,000 hommes d'infanterie et de 6 pièces de canons sont parvenus à se diriger du côté de Brunswick pour exciter à la révolte le Hanovre et le royaume de Westphalie. Le roi de Westphalie s'est mis à la poursuite de ce corps, et d'autres colonnes envoyées par le vice-roi, arrivent sur ses derrières.

Quinze cents hommes de troupes légères ennemies ont passé l'Elbe le 27 près de Dresde, sur des batelets. Le général Durutte marche sur eux. Les Saxons avoient laissé ce point dégarni, en se groupant autour de Torgau. Le prince de la Moskowa était arrivé le 26 avec son quartier-général et son corps d'armée à Wurzburg; son avant-garde débouchait des montagnes de la Thuringe.

Le duc de Raguse a porté le 23 mars son quartier-général à Hanau; ses divisions s'y réunissaient.

Au 30 mars, l'avant-garde du corps d'observation d'Italie était arrivée à Augsbourg. Tout le corps traversait le Tyrol.

Le 27, le général Vandamme arrivait de sa personne à Brême. Les divisions Dumonceau et Dufour avaient déjà dépassé Wezel.

Indépendamment de l'armée du Vice-roi, des armées du Mein et du corps du roi de Westphalie, il y aura dans la première quinzaine d'avril près de 50,000 hommes dans la 32.^e division militaire, afin de faire un exemple sévère des insurrections qui ont troublé cette division. Le comte de Bentink, maire de Varel,

a eu l'infamie de se mettre à la tête des révoltés. Ses propriétés seront confisquées, et il aura par sa trahison consommé à jamais la ruine de sa famille.

Pendant tout le mois de mars, il n'y a eu aucune affaire. Dans toutes ces escarmouches, dont celle du 28 (à Werden) est de beaucoup la plus considérable, l'armée française a toujours eu le dessus.

Le jeudi 1.er avril 1813, le Sénat s'est réuni à trois heures, sous la présidence de S. A. S. le prince Archi-chancelier de l'Empire.

Conformément aux ordres de S. M. l'Empereur et Roi, le prince Archi-chancelier a fait transcrire sur les registres du Sénat des lettres-patentes signées au palais de l'Elysée, le 30 mars dernier, et par lesquelles l'Empereur confère à S. M. l'Impératrice et Reine Marie-Louise, le titre de Régente.

Discours prononcé par S. A. S. le prince Archi-chancelier, président le Sénat, dans la séance du 1.er avril 1813.

Messieurs,

Sa Majesté l'Empereur et Roi se met à la tête de ses armées.

L'Empereur a voulu donner à son auguste compagne un double témoignage de sa confiance.

C'est par ces motifs qu'il a fait expédier les lettres-patentes que je me suis chargé de vous communiquer.

Désormais, Messieurs, l'Impératrice assistera aux conseils dans lesquels sont discutés les grands intérêts de l'Etat; elle aura la régence de l'Empire, jusqu'au moment où la victoire aura rendu l'Empereur à nos vœux.

Sa Majesté ne pouvait faire une disposition plus conforme au bien public, et qui fût plus agréable à ses peuples.

Le Sénat s'empressera d'y applaudir, et de conserver dans ses fastes cet acte de la volonté souveraine.

D'autres objets d'une haute importance doivent aussi, Messieurs, fixer votre attention.

Un rapport du ministre des relations extérieures vous fera connoître le changement intervenu dans nos relations politiques par la defection d'une des puissances du Nord.

Le parti qu'elle embrasse est une triste conséquence du caractère qu'ont pris depuis long-temps les démarches de son cabinet.

Cette circonstance impose à la nation l'obligation d'un grand effort, dont les moyens se trouvent dans les projets qui vont être proposés à votre délibération.

Dans des momens d'un si grand intérêt, le Sénat reconnoîtra combien il importe de développer les ressources de la France, d'en faire sentir tout le poids à l'ennemi, de le convaincre de l'inutilité de ses projets, et de le réduire enfin à désirer sincèrement cette paix, que la main triomphante de l'Empereur lui a si souvent offerte; mais qui ne peut être digne de S. M. qu'autant qu'elle assurera le repos de l'Europe, et le commerce libre des nations.

Les lettres-patentes sont conçues ainsi qu'il suit :

NAPOLÉON,

Par la grace de Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Voulant donner à notre bien-aimée épouse l'Impératrice et Reine Marie-Louise, des marques de la haute confiance que nous avons en elle, nous avons résolu de l'investir comme nous l'investissons par ces présentes du droit d'assister aux conseils du cabinet, lorsqu'il en sera convoqué pendant la durée de notre règne, pour l'examen des affaires les plus importantes de l'Etat, et attendu que nous sommes dans l'intention d'aller incessamment nous mettre à la tête de nos armées, pour délivrer le territoire de nos alliés, nous avons également résolu de conférer, comme nous conférons par ces présentes, à notre bien-aimée épouse l'Impératrice et Reine, le titre de régente, pour en exercer les fonctions, en conformité de nos intentions et de nos ordres, tels que nous les aurons fait transcrire sur le livre d'Etat; entendant qu'il soit donné connaissance aux princes grands-dignitaires et à nos ministres desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas, l'Impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur, dans l'exercice des fonctions de régente.

Voulons que l'Impératrice-régente préside, en notre nom, le Sénat, le Conseil-d'Etat, le Conseil des ministres et le conseil privé, notamment pour l'examen des recours en grâce, sur lesquels nous l'autorisons à prononcer, après avoir entendu les membres dudit conseil privé. Toutefois, notre intention n'est point que par suite de la présidence conférée à l'Impératrice régente, elle puisse autoriser, par sa signature, la présentation d'aucun Sénatus-consulte, ou proclamer aucune loi de l'Etat; nous réservant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

Mandons à notre cousin le prince Archi-chancelier de l'Empire, de donner communication des présentes lettres-patentes au Sénat, qui les fera transcrire sur ses registres, et à notre grand-juge ministre de la justice, de les faire publier au Bulletin des lois, et de les adresser à nos cours impériales, pour y être lues, publiées et transcrites sur les registres d'icelles.

Donné en notre palais de l'Elysée, le trentième jour du mois de mars, l'an mil huit cent treize, et de notre règne le neuvième.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat,

Signé le Comte DARU.

Vu par nous Archi-chancelier de l'Empire,

Signé, CAMBACÉRÈS.

S. M. a tenu, le 30 mars dernier, à l'Elysée, un conseil du cabinet, composé des grands dignitaires, des ministres ayant département, et des ministres d'état. Elle leur a fait connaître les lettres-patentes par lesquelles elle admet l'Impératrice au conseil du cabinet. S. M. l'Impératrice est entrée au conseil accompagnée de la reine Hortense, de la reine de Westphalie, de la dame d'honneur, et de ses dames. Elle a prêté le serment suivant :

„ Je jure fidélité à l'Empereur ;

„ Je jure de me conformer aux actes des constitutions, et d'observer les dispositions faites ou à faire par l'Empereur mon époux, dans l'exercice de l'autorité qu'il lui plairoit de me confier pendant son absence „.

S. M. a pris ensuite place au conseil.

Tout ce qui était étranger s'est retiré, et la séance est devenue secrète.

Aujourd'hui dimanche 4 avril 1813, S. M. l'Impératrice et Reine a reçu au palais des Tuileries, après la messe, une députation du Sénat composée de trente sénateurs.

La députation a été conduite à cette audience par M. le comte de Seyssel, maître des cérémonies, et introduite par S. Exc. le comte Ségur, grand-maître des cérémonies.

S. Exc. M. le comte de Lacépède, président du Sénat et de la députation, a présenté à S. M., au nom du Sénat l'adresse dont la teneur suit :

Extrait des registres du Sénat-conservateur, du samedi 3 avril 1813.

Le Sénat-conservateur, réuni au nombre des membres prescrit par l'article XC. de l'acte des constitutions du 13 décembre 1799 ;

Délibérant sur la communication qui lui a été donnée par S. A. S. le prince Archichancelier de l'Empire, en vertu des ordres de S. M. l'Empereur et Roi, dans la séance du 1.er de ce mois, de lettres-patentes, en date du 30 mars dernier, qui confèrent à S. M. l'Impératrice et Reine Marie-Louise le titre de Régente, avec les droits et fonctions mentionnés aux dites lettres ;

Après avoir entendu, le rapport de sa commission spéciale nommée dans la même séance ;

Arrête qu'il sera fait à S. M. l'Impératrice et Reine l'adresse dont la teneur suit :

„ Madame,

„ S. M. l'Empereur et Roi, près d'aller commander ses armées, vient de confier à V. M. I. et R., la régence de son Empire. Il ne pouvait accorder à ses peuples un plus doux dédommagement de son absence.

„ Le Sénat, Madame, éprouve une bien vive satisfaction en pensant qu'il pourra voir son enceinte briller de tout l'éclat des vertus dont V. M. embellit le trône.

„ Il vous offre le tribut de son respect et de son dévouement. Il y joint, Madame, celui de son inviola-

ble fidélité au plus grand des monarques et à sa dynastie, comme l'hommage le plus cher au coeur de V. M., et le plus digne de la petite fille de Blanche et de Marie-Thérèse, de la mère du Roi de Rome, et de l'auguste épouse de Napoléon. „

L'assemblée arrête, en outre, que l'adresse ci-dessus sera présentée à S. M. l'Impératrice et Reine par une députation composée des président et secrétaires du Sénat, des professeurs, chancelier et trésorier, de vingt-trois autres sénateurs désignés par la voie du sort.

Les président et secrétaires,

Signé, CAMBACÉRÈS.

Le comte de l'Apparent, Latour-Maubourg.

Vu et scellé,

Le chancelier du Sénat,

Signé, comte LAPLACE.

L'Impératrice a répondu en ces termes :

„ Messieurs,

L'Empereur mon auguste et bien aimé époux sait ce que mon coeur renferme d'amour et d'affection pour la France. Les preuves de dévouement que la nation nous donne tous les jours accroissent la bonne opinion que j'avais du caractère et de la grandeur de notre nation.

„ Mon ame est bien oppressée de voir encore s'éloigner cette heureuse paix qui peut seule me rendre contente. L'Empereur est vivement affligé des nombreux sacrifices qu'il est obligé de demander à ses peuples ; mais puisque l'ennemi, au lieu de pacifier le monde, veut nous imposer des conditions honteuses, et prêche partout la guerre civile, la trahison et la désobéissance, il faut bien que l'Empereur en appelle à ses armes toujours victorieuses, pour confondre ses ennemis, et sauver l'Europe civilisée et les souverains de l'anarchie dont on les menace.

„ Je suis vivement touchée des sentimens que vous m'exprimez au nom du Sénat. „

Après cette audience, M. le baron de Just, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Saxe, a eu l'honneur d'être présenté à l'Impératrice, et a été conduit à cette audience dans les formes accoutumées.

VARIÉTÉS-MÉTÉOROLOGIE.

On nous écrit de Trévise qu'au bout de quelques jours d'une douce température de printemps, on y a souffert un changement de saison extrêmement bizarre. Après quelque temps d'un âpre froidure et d'un vent très rigoureux, il est tombé pendant 25 heures de suite, depuis la nuit de samedi 13, une telle quantité de neige non seulement à Trévise et dans les environs, mais sur différens points du département, que la tradition n'a conservé qu'un seul exemple d'un semblable phénomène, qui eut lieu il y a plus de trois siècles vers le milieu du même mois et dont la mémoire est consacrée par une inscription gravée sur la pierre dans l'église de Saint Laurent. Ce qu'il y a eu d'ailleurs de plus remarquable dans cet événement, c'est la singularité

qu'ont offerte les premiers couches de neige qui paroissent teintes d'une couleur rouge pâle, ce qui suivant les théories les plus récentes doit peut être s'attribuer au mélange de certaines matières terreuses répandues dans l'air, et qui produisent dans d'autres occasions, et par un mode de combinaison encore inconnu, le phénomène des aërolithes.

Il y a dix ans qu'il tomba à Padoue du 6 au 7 mars une pluie rousse qui fût observée par le célèbre abbé Chiminello. Il étoit arrivé la même chose à Venise, à la suite d'un grand orage du mois d'avril de l'année précédente; et la pluie rousse de Padoue fût également remarquée à d'assez grandes distances de cette ville. L'astronome que j'ai nommé ne craignoit pas d'attribuer cette singularité à des sables enlevés d'Afrique, et chassés par un vent très impétueux qui les avoit longtemps soutenus dans la région moyenne de l'air. Il n'y avoit qu'une petite difficulté dans cette hypothèse, c'est que la chute de la pluie rousse n'avoit point concontru, comme il le faudroit pour donner quelque valeur à une conjecture si extraordinaire, avec un vent austral, et que l'on étoit obligé de supposer que le vent qui l'avoit apportée, avoit été réfléchi par les Alpes Juliennes. La relation d'Uline portoit qu'elle étoit tombée durant un vent modéré de Sud-est.

M. Lorenzo Luigi Linussio qui a observé à Tolmezo la neige rouge du 13 mars indique le même cours de vent. Le baromètre étoit le matin à 26:9, au milieu du jour à 26:9 1/2; le soir à 26:10; le thermomètre de Réaumur a varié de 5 à 6; ce savant s'est assuré que la neige rouge s'est élevée communément à une hauteur de 150 toises, quoiqu'il y ait de certains endroits où elle paroît avoir monté à trois cent. Les points au dessus de cette élévation se sont couverts d'une neige blanche comme à l'ordinaire, observation dont il est naturel de conclure que la formation des météorolithes s'opère dans une région beaucoup plus rapprochée de nous qu'on ne le pense communément. Quant à l'analogie des parties colorantes de la neige rouge et des météorolithes si fréquemment observés depuis quelques années, elle paroît assez bien établie, quoiqu'il soit difficile de déterminer comment la nature procède à l'aggrégation de ces molécules de sable éparsses dans l'atmosphère et en compose des masses immenses. Il semble toutefois que ce doit être par un procédé qui auroit assez de rapport avec celui au moyen duquel les pierres volcaniques sont élaborées pour être amenées à l'état de laves; en sorte que les pluies d'aërolithes résulteroient d'une espèce de volcan aérien qui explique tout au moins aussi bien leur origine que les volcans de la lune. Ce qu'il y a de certain, c'est que la chute des pierres est toujours accompagnée d'une explosion et d'une lumière sensibles, et qu'elles tombent dans un état d'incandescence très marqué puisqu'il est

souvent tel que la main n'en peut supporter la température. On sait que ce développement du météore se fait à une assez petite élévation, ce qu'il est très facile de reconnoître en mesurant l'intervalle de temps qui s'écoule entre l'explosion et la chute.

A V I S.

Par Décret Impérial du 16 Mars 1813 Sa Majesté I. et R. a approuvé que les bases du Tarif du port des lettres dans les Provinces Illyriennes fussent établies comme ci-après, savoir;

Pour la lettre simple d'un poids au dessous de 6 grammes et pour les distances suivantes;

r	à	50 Kilomètres	2 Décimes.
50	à	100	3.
100	à	200	4.
200	à	300	5.
300	à	400	6.
400	à	500	7.
500	à	600	8.
600	à	800	9.
800	à	1000	10.
1000	à	1200	11.
au-dessus de		1200	12.

Et successivement un décime de plus par 100 kilomètres.

Les lettres et paquets pesant au-delà de 6 grammes sont assujettis à la taxe progressive et proportionnelle de leur poids.

Les lettres de la Turquie et des Échelles du Levant pour Costanizza payeront un décime en sus de la taxe du tarif du territoire de la Turquie.

Laybach le 8 avril 1813.

Le Directeur général des Postes.

C. D'ETILLY.

A V I S.

Les personnes qui se sont adressées à M. Toussaint de différentes communes de l'Illyrie et de l'étranger pour se procurer des exemplaires de sa gravure historique, sont prévenues qu'elles la recevront désormais *franco de port* et par le premier courrier après la demande, moyennant qu'elles en auront déposé le prix au bureau des postes de leur arrondissement et donné avis.